



Fête de l'Eau



Basse-Ham
1/2 juin



Chères Hamoises et chers Hamois,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas et nous le vérifions cette année. Ainsi, si l'année dernière une météo exceptionnelle avait permis à notre brocante de connaître une affluence tout aussi exceptionnelle, les caprices des cieux nous ont conduit cette année, la mort dans l'âme, à annuler au tout dernier moment cette manifestation phare de notre commune. Je mesure parfaitement les frustrations que cela a pu générer mais une brocante sous la pluie n'aurait attiré ni les exposants ni le public. Décision difficile à prendre certes mais justifiée au regard des conditions météo qui ont prévalu le 8 mai dernier.

A l'instar de la météo, le climat social du pays est lui aussi toujours morose. Le mouvement des gilets jaunes, lancé en novembre dernier, bien présent à l'entrée de notre commune, se poursuit toujours, avec son lot de manifestations hebdomadaires aux conséquences désastreuses pour l'économie de notre pays. Il semble que les mesures prises et annoncées par le gouvernement à l'issue du grand débat d'expression national auquel notre commune a participé, peinent à convaincre les mécontents et à ramener la sérénité dans le pays.

L'une des principales revendications portées par les manifestants est de participer plus directement à la vie citoyenne du pays et ce, à tous les niveaux. La démarche lancée en octobre dernier au niveau du conseil des Sages de la commune, au travers de la mise en place de groupes de travail thématiques associant habitants et élus, va dans ce sens.

Dans le même temps et malgré toute

cette agitation, les travaux engagés par la commune et la Communauté d'agglomération se poursuivent à un rythme soutenu. La rénovation de la place de la mairie, que le conseil municipal a choisi de dénommer « Place de la République », est presque terminée et son inauguration prévue début juillet prochain. Nous souhaitons faire de ce nouvel espace, réservé aux piétons, un lieu de vie, de rencontre, d'échange, de partage et d'animation.

Autre chantier important, celui de la rénovation de notre Salle des Fêtes. Il me tient particulièrement à cœur et je mesure tous les jours, depuis qu'elle n'est plus disponible, combien cet équipement est vital et combien il nous manque. Les sondages réalisés en amont des travaux nous ont réservé plusieurs surprises de taille comme par exemple la présence d'amiante dans les plafonds ainsi que des problèmes d'affaissements liés à l'instabilité du sous-sol. Les diagnostics et mesures de traitement de ces aléas entraîneront, nous le savons maintenant, un allongement de la durée des travaux. Initialement planifiée en novembre de cette année, la mise à disposition de la salle est désormais envisagée en janvier 2020. Soyez assurés que tous les acteurs travaillant sur ce dossier mettent tout en œuvre pour tenir cette nouvelle échéance.

Enfin, dans les prochaines semaines vont démarrer, à l'entrée de la rue de la Forêt, les travaux de construction de notre micro crèche où l'éveil des enfants aux langues étrangères sera privilégié. La durée de ce chantier, incluant démolition du bien existant et reconstruction d'un bâtiment à ossature bois, est estimée à environ dix mois. Nos chères petites têtes blondes pourront donc y être accueillies au plus tard dès la rentrée de septembre 2020.

Les chantiers initiés par la Communauté d'Agglomérations progressent également à un bon rythme, qu'il s'agisse des travaux du Golf, dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2020, du lotissement du Port, où sur les vingt et une parcelles proposées dix-neuf ont trouvé acquéreur, ou du lotissement du Golf, où les opérations de commercialisation des parcelles ont débuté en même temps que les engins de terrassement traçaient les premières voiries. La construction de la nouvelle déchetterie communautaire, en sortie du contournement de Yutz, a débuté et sera opérationnelle début septembre prochain. Enfin, je conclurai mon propos en rappelant que le principe de création d'une nouvelle piscine communautaire sise sur la commune de Basse-Ham, a été validé. Cet équipement majeur, dont les travaux débiteront fin 2020, boostera l'attractivité de Nautic'Ham. Si sa vocation première est de faciliter et développer l'apprentissage de la natation par les enfants des écoles, il proposera également un large panel d'activités ludiques capable de séduire petits et grands. Les études sont lancées et la commune y participe activement.

Votre Maire

Eléments de synthèse budgétaire votés au Conseil Municipal

une note plus détaillée est accessible sur le site internet de la commune

Comptes administratifs 2018

| Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réellement réalisées sur l'année. | COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL | | |
|---|----------------------------|----------------|-------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultats de l'exercice |
| | Fonctionnement | 2 939 083,21 € | 3 865 950,42 € |
| Investissement | 5 561 544,74 € | 3 856 811,10 € | - 1 704 733,64 € |

Il est réparti en section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et section d'investissement (augmentation et amélioration du patrimoine communal). Pour l'année 2018, le compte administratif qui a été adopté en conseil municipal présente un excédent de fonctionnement de 926.867 € et un déficit d'investissement de 1.704.334 €. L'excédent de fonctionnement qui permet de financer en partie les investissements a été supérieur aux prévisions budgétaires. Quant au solde d'investissement, il est déficitaire car les recettes attendues n'ont pas encore toutes été réalisées (notamment l'indemnisation liée à l'incendie du gymnase).

| | EAU | | | Le compte administratif de l'exercice 2018 se solde par un déficit total de 5 902,67 € sur l'exercice. Compte tenu de l'excédent antérieur cumulé, le résultat présente un excédent global de 7 089,67 €. |
|----------------|-------------|-------------|-------------------------|---|
| | Dépenses | Recettes | Résultats de l'exercice | |
| Fonctionnement | 31 081,25 € | 4 930,41 € | - 26 156,84 € | |
| Investissement | 10 834,08 € | 31 081,25 € | 20 247,17 € | |

Budgets Primitif 2019

Le budget proposé et adopté en conseil municipal pour l'année 2019, s'établit à 10.240.000€.

| COMMUNE Budget Principal | Equilibre en dépenses et recettes à : |
|--------------------------|---------------------------------------|
| Fonctionnement | 3 830 000 € |
| Investissement | 6 410 000 € |
| TOTAL | 10 240 000 € |

En investissement, l'année 2019 sera consacrée à clôturer les opérations déjà engagées antérieurement (nouvelle mairie et gymnase pour les plus importantes) et à engager de nouveaux programmes : travaux au cimetière, sécurisation du passage à niveau de l'avenue de Nieppe, vidéosurveillance, études et requalification de la salle des fêtes, aménagement de la place de la Mairie, réfection de la rue de la Chapelle.

Le budget proposé et adopté en conseil municipal pour l'année 2019, s'établit à 52 889,83 €.

| EAU Budget Annexe | Equilibre en dépenses et recettes à : |
|-------------------|---------------------------------------|
| Fonctionnement | 24 650 € |
| Investissement | 28 239,83 € |
| TOTAL | 52 889,83 € |

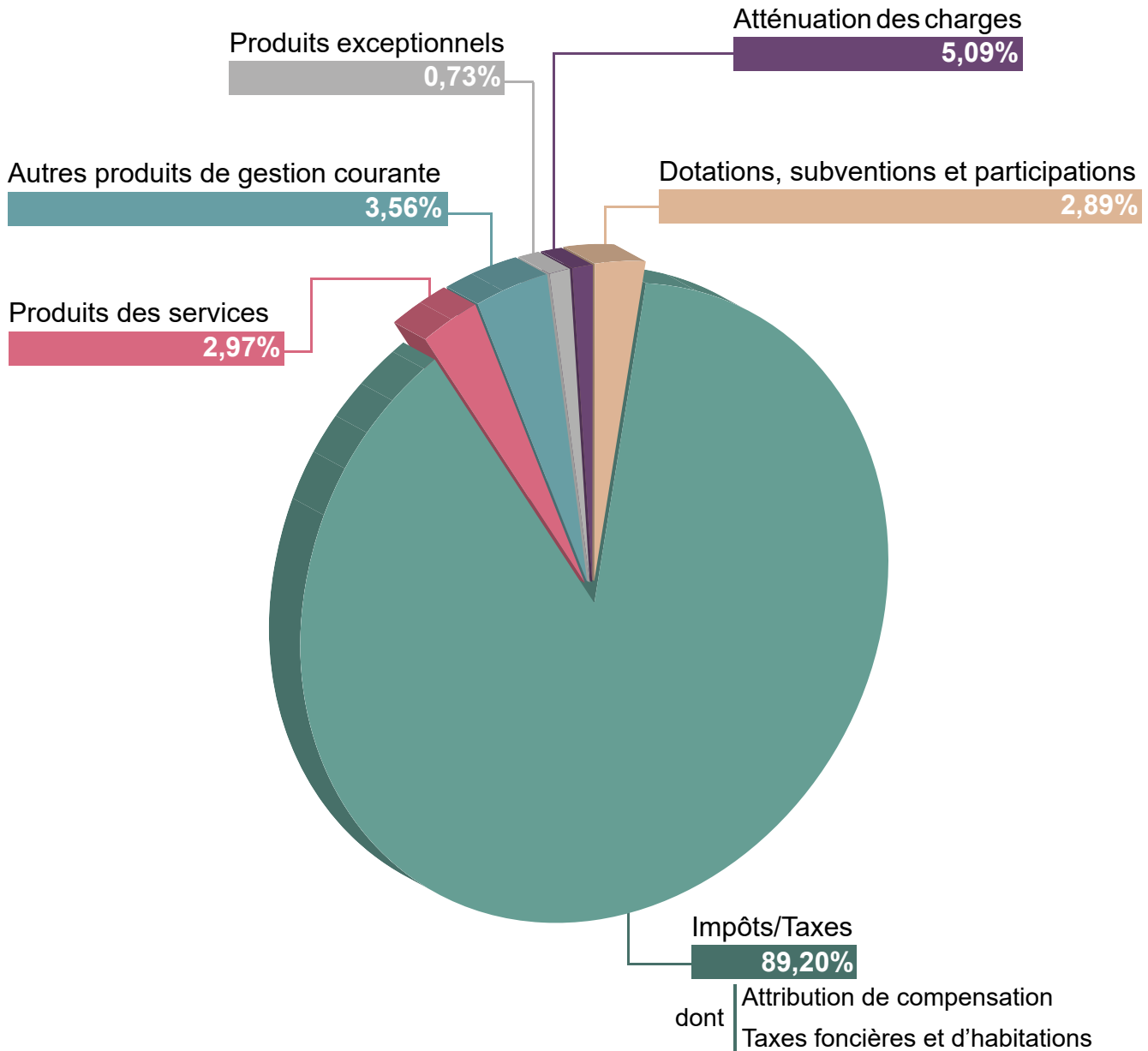
| OPERATIONS ANNEXES | Zone d'habitation | ZAC Habitat Les Pommiers | Résidences ZAC Merisiers | Immeubles de commerce et habitat |
|--------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Fonctionnement | 54 000 € | 293 245 € | 677 129,52 € | 317 000 € |
| Investissement | 2 780 000 € | 366 305,28 € | 399 344 € | 1 443 000 € |
| TOTAL | 2 834 000 € | 659 550,28 € | 1 076 473,52 € | 1 760 000 € |

Fixation des taxes locales pour 2019 (inchangées depuis 2016)

Le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019.

| | TAXES LOCALES | | |
|-------------------|-------------------|----------------------------------|-----------|
| | Taux de Basse-Ham | Taux des communes de même taille | |
| | | En Moselle | En France |
| Taxe d'habitation | 5,72 % | 23,17 % | 24,38 % |
| Foncier bâti | 8,96 % | 16,09 % | 20,85 % |
| Foncier non bâti | 40,64 % | 52,70 % | 49,31 % |

Répartition des recettes de fonctionnement



Impôts et taxes : Taxes foncières et d'habitations, autres impôts, attribution de compensation (après avoir perçu les taxes et cotisations issues de la fiscalité professionnelle unique (FPU), l'Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) reverse à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle qu'elle a perçu)...

Produits des services : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, restauration scolaire, droit de chasse et pêche, droit de stationnement sur la voie publique, coupes de bois,...

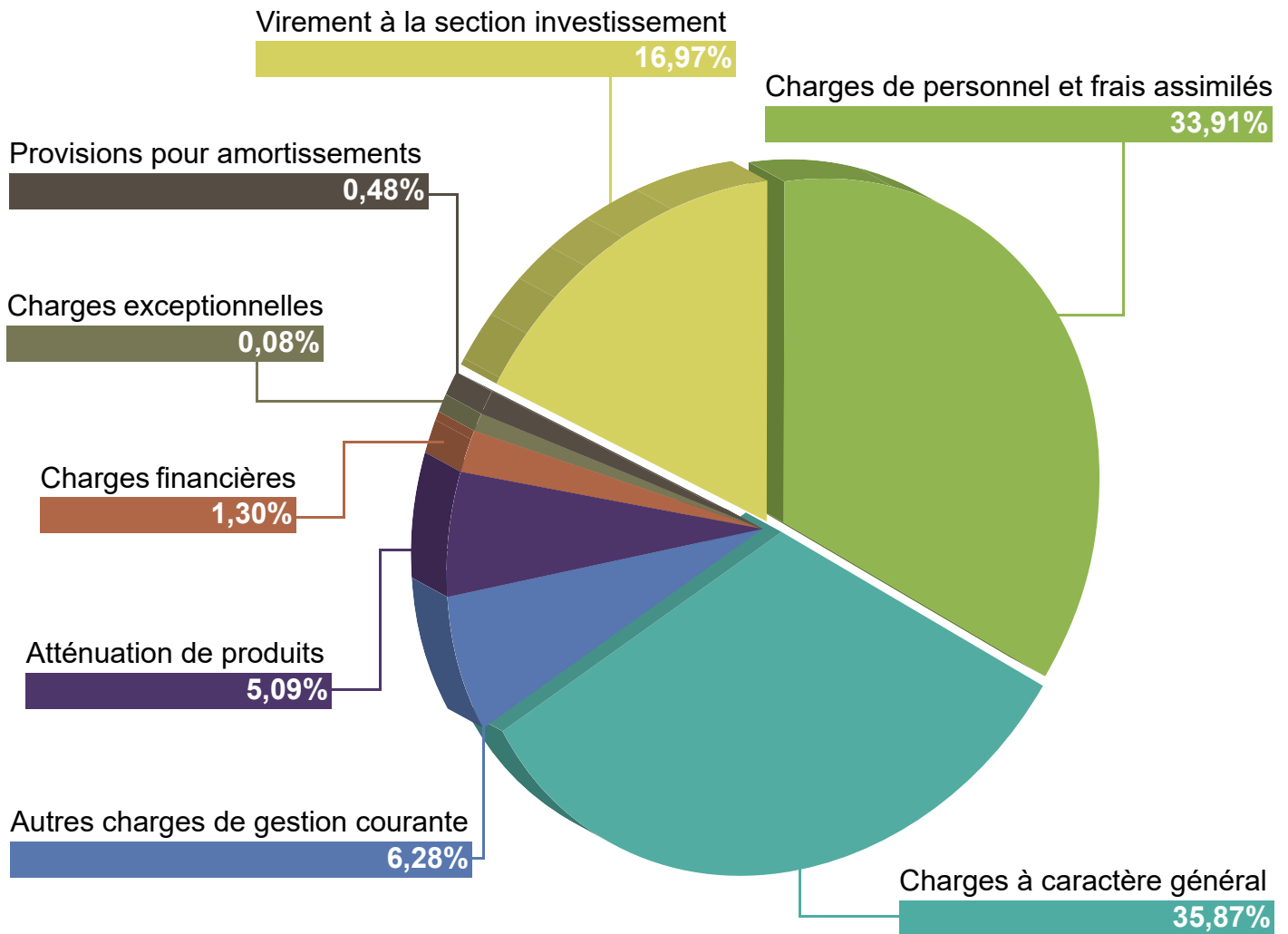
Dotations, subventions et participations : Attributions et participations, compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation, autres organismes,...

Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles, redevance versées par les fermiers et les concessionnaires,...

Atténuation de charges : Remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières de maladie et autres versements d'organismes), remboursements de charges de sécurité sociale et de prévoyances (remboursements des cotisations versées par la collectivité),...

Produits exceptionnels : Produits exceptionnels divers, mandats annulés sur exercice antérieur, libéralités perçues (contributions volontaires),...

Répartition des dépenses de fonctionnement



- **Charges de Personnel** : *Personnel titulaire, personnel non titulaire, cotisations, charges sociales,...*
- **Charges à caractère général** : *Énergie-électricité, alimentation, fournitures diverses, fournitures scolaires, locations mobilières, voirie, maintenance, fêtes et cérémonies, transports collectifs, nettoyages des locaux, gardiennage,...*
- **Autres charges de gestion courante** : *CCAS, subventions aux associations locales et extérieures, indemnisation des élus, cotisations sociales, service d'incendie,...*
- **Atténuation de produits** : *Reversement conventionnels de fiscalités (suite à des conventions passées entre les communes membres), prélèvement au redressement des finances publiques, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (prélèvement d'une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux et/ou communes pour les reverser à d'autres moins favorisés), ...*
- **Provision pour amortissements** : *Le budget prévoit plusieurs prélèvements sur les recettes de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement : les dotations aux amortissements et aux provisions pour amortissements sont obligatoires.*
- **Virement à la section d'investissement** : *Le budget prévoit plusieurs prélèvements sur les recettes de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Il est possible, si les ressources de la section de fonctionnement le permettent, de prévoir un prélèvement complémentaire appelé « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ».*
- **Charges financières** : *Intérêts réglés à l'échéance, intérêts courants, ...*
- **Charges exceptionnelles** : *Bourse et prix, titres annulés sur l'exercice antérieur, secours et dots, ...*



Fête de l'Eau : appel aux bénévoles

L'édition 2019 de la Fête de l'Eau aura lieu le samedi 01 et dimanche 02 juin. Comme chaque année, le Comité d'Animation Hamois fait un appel aux bénévoles pour participer à la réussite de cette manifestation.

Si vous souhaitez apporter votre aide durant l'une ou l'autre de ces journées, contactez les organisateurs soit par téléphone (06 70 23 37 33 ou 06 79 59 36 12) soit en retournant le coupon-réponse disponible sur le site de la Commune (Actualité > Fête de l'Eau), par e-mail sur mairie@basse-ham.fr ou aux adresses suivantes: M. Michel Schlemer, 37 avenue de Nieppe 57970 Basse-ham ou Mme Patricia Georges, mairie de Basse-Ham (5 rue de la Mairie).

Merci pour votre soutien !

Le Conseil des Sages : un bel exemple de démocratie participative.

Instaurer et entretenir le dialogue avec les habitants, connaître leurs attentes, est essentiel dans la vie d'une commune et contribue à son développement.

Ce dialogue existe en particulier au travers de nos relations avec les associations, les parents d'élèves, les chefs d'entreprise ou les habitants qui le souhaitent et le sollicitent.

Créé en 2015 et constitué de 17 membres le Conseil des Sages avait pour vocation d'élargir ce champ d'écoute de la commune.

En effet la disponibilité des séniors, leur expérience, la connaissance qu'ils peuvent avoir des difficultés des uns et des autres, leur permettent de faire remonter les messages et informations au niveau communal.

Très impliqués, certains d'entre eux ont souhaité participer de manière encore plus active à la vie communale. C'est ainsi que se sont constituées, avec l'appui d'élus, plusieurs commissions dont les objectifs sont très divers et répondent à des besoins avérés.

Un premier groupe, sous la houlette de Bernard ROCK, accompagné de Manuel DE ALMEIDA et René SCHNAIDT, a ainsi effectué un travail de remise aux normes de toutes les armoires électriques utilisées dans le cadre de manifestations en plein air. Parallèlement il a fallu également contrôler et vérifier les appareils utilisés par les associations locales lors de ces mêmes manifestations et les faire mettre en conformité.

Le fleurissement de la commune est un élément important et apprécié de la qualité de notre environnement. Il nécessite des connaissances et des compétences particulières que possèdent nombre de Hamois, à en juger par la qualité

du fleurissement de leurs maisons et jardins. Quelques-uns d'entre eux se sont spontanément proposés afin d'apporter leur aide à l'élaboration d'un plan de fleurissement pluriannuel. Ainsi, Magalie LAGRANGE, Jean-Marie WECKER, Jean-Yves FOLZ, Jacques SANDER se sont attelés à la tâche et ont, après avoir sillonné les rues de la commune, établi un programme de fleurissement prenant en compte les spécificités de chaque quartier, ciblant les endroits stratégiques à mettre en valeur, sans oublier bien sûr l'aspect financier.

La problématique du stationnement a également été évoquée par les Sages. Certains trottoirs de la commune sont en effet envahis par les voitures, ne laissant aucune possibilité aux piétons de circuler en toute sécurité. Une réflexion sera engagée par un groupe de travail, piloté par Jean-Pierre MELIS et bien sûr, en concertation avec les habitants des quartiers concernés.

Nos Aînés sont la mémoire de notre village et les dépositaires d'une partie de l'histoire de Basse-Ham.

Nous considérons qu'il est de notre devoir de recueillir leurs témoignages, de les partager, de les conserver et ainsi de les transmettre aux générations futures. Ainsi, Catherine ROLLINGER, René HARI, Jacques MACHURA, Pascal BETTINGER, membres du Conseil des Sages, ont proposé, sous couvert du maire et accompagnés d'élus, de rencontrer les personnes qui le souhaitent et d'enregistrer leurs récits. Celles-ci seront contactées dans les prochaines semaines. Que tous ces bénévoles, membres du Conseil des Sages ou hamois volontaires soient tous ici très chaleureusement remerciés !

L'entretien des cours d'eau : une mission essentielle !



Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite a pour mission l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les inondations. Il est de son ressort de surveiller les cours d'eau mosellans et notamment d'observer l'évolution de la ripisylve.



La ripisylve ou forêt de rivière, joue un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème de la rivière. En effet, elle maintient les berges, notamment grâce à son système racinaire, elle diversifie le milieu et permet le filtrage et l'épuration du milieu.

Pourtant, sans entretien, la ripisylve ne remplit pas sa fonction dans l'écosystème des rivières. Elle peut alors contribuer à l'uniformisation des

milieux aquatiques et à la dégradation de la qualité de l'eau. Elle peut même constituer un danger lors de fortes crues, en particulier aux alentours immédiats des ponts, en provoquant un effet bouchon.

Il convient alors d'entretenir ces zones afin qu'elles puissent assurer leur rôle.

C'est pour cette raison que le syndicat est intervenu le 26 avril dernier et a procédé à l'évacuation d'importants embâcles, d'accumulations naturelles de matériaux rocheux, de branches et de feuilles etc... dans le lit de la Bibiche, sur le territoire de la Commune, non loin de la RD 654. La Bibiche a ainsi retrouvé son écoulement habituel.



Lutte contre les chenilles processionnaires

À l'instar des villes et villages avoisinants, la présence de chenilles processionnaires dans la forêt communale a été constatée l'an passé, et, avec elle, le cortège de désagréments qu'elles occasionnent.

Afin de lutter contre cette invasion qui présente des risques certains pour nos arbres (perte de croissance, affaiblissement des défenses naturelles, défoliation totale, mort de l'arbre) ainsi que pour les animaux et l'homme (réactions allergiques de la peau et des muqueuses, irritations oculaires, problèmes respiratoires), très



peu de solutions écologiques existent.

L'une d'elles consiste en la pose de nichoirs à mésanges, qui permettront de sédentariser celles-ci à proximité des arbres atteints et en particulier des chênes. En effet, cet oiseau, et particulièrement la mésange charbonnière, s'est adapté à la nature urticante de cette chenille et peut la consommer sans danger. Elle en est friande et un couple peut en consommer jusqu'à 600 par jour.

De ce constat est né le projet, porté par la commission des affaires rurales du conseil municipal, de procéder à la construction de nichoirs en s'entourant de divers partenaires et sponsors.

Après s'être informés auprès de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), afin de respecter les dimensions et structures des nichoirs, les élus ont bénéficié de l'aide des détenus du centre de détention de Metz Queuleu pour le découpage des planches, qui ont ensuite été traitées par des membres du Foyer du Temps Libre. Ceux-ci ont également assuré le montage et les enfants fréquentant le périscolaire les ont peints et décorés avec beaucoup de talent.

Tous les acteurs de ce projet se sont ensuite retrouvés sous un beau soleil d'avril afin d'en installer quelques-uns sur les arbres bordant le

chemin d'accès à la forêt offrant ainsi un habitat idéal aux mésanges. La pose dans la forêt d'une trentaine de nichoirs supplémentaires a ensuite été effectuée par les équipes des ateliers municipaux.

La commune tient à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce beau projet et en particulier l'équipe de direction et d'encadrement du centre pénitencier de Metz-Queuleu ainsi que Gérald, Samir, Mickael, Rachid, Mohamed, Medgy, Jonathan, Rémy, Mohamed, Ismaël et Guillaume. Tous nos remerciements également aux membres du Foyer du Temps libre, aux enfants du périscolaire, sans oublier les sociétés « Tous au Jardin » de Havange et « Elit Intérim » qui ont sponsorisé cette opération.

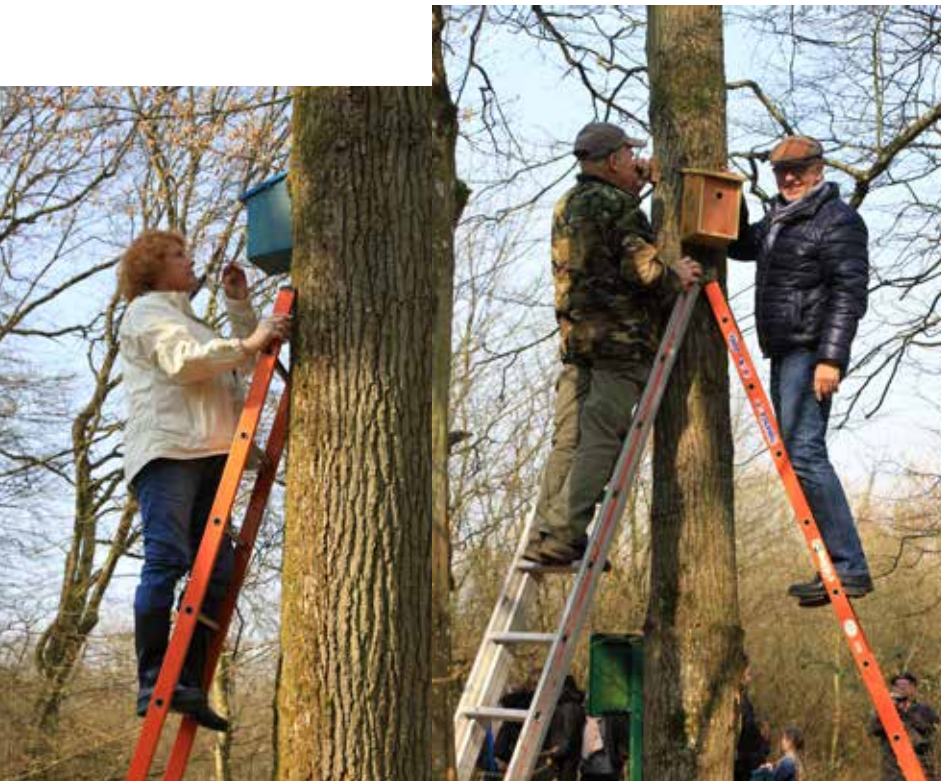
Toutefois, afin de diversifier les moyens de lutte contre ce fléau, et par là même en augmenter l'efficacité, la commune a également fait appel à une entreprise spécialisée dans la protection des plantes, et qui propose un programme d'in-



tervention utilisant des moyens biologiques. Celui-ci consiste en l'application, sur les arbres à traiter, d'une solution biologique, contenant des bactéries naturelles, prédateurs spécifiques des chenilles. L'ingestion de ces bactéries provoque, par septicémie, la mort des chenilles dans les deux jours suivant le traitement. Précisons que cette bactérie est sans danger pour l'environnement, les animaux, les autres prédateurs qui ingèrent les chenilles infectées par la bactérie ainsi que pour la santé humaine.

Ces interventions très ciblées ont eu lieu sur 32 chênes, situés près du gymnase, aux abords de l'EHPAD et sur le chemin menant à la forêt. Elles ont été confiées à l'entreprise P.E.V spécialisée dans la protection des plantes et la lutte contre les nuisibles.

Vie communale



Les Foulées Hamoises 2019 : une édition réussie !

Que l'on soit coureur amateur ou confirmé, que l'on vienne en solo ou en équipe, la course «Les Foulées Hamoises» est un rendez-vous devenu incontournable. Année après année, elle dépasse son record de participants au parcours de 10km. Ce dimanche 12 mai, ils étaient 309 inscrits à la course adulte au départ du parking de l'Intermarché. 50 enfants ont concouru à des courses de 600m ou de 1km 200. En parallèle, la marche organisée par l'association *Les Sabots Hamois*, première édition, a rassemblé 140 marcheurs pour un parcours de 5 à 12km. Après l'effort, le réconfort a été assuré par le Comité d'Animation Hamois qui proposait boissons, sandwiches et frites.



Sur le podium du classement général masculin, Julien Purrey se place sur la plus haute marche, après avoir parcouru 10km 900 en 35mn 57s. Sur le podium du classement général féminin, Daisy Colibry remporte la course, avec un score de 43mn 09s sur le parcours de 10km 900. Félicitations aux champions!



«Les Foulées Hamoises» ont été sponsorisées par Intermarché dont le directeur, Monsieur Emmanuel Bolzon a financé l'achat des maillots. Nous lui adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Recrutement de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et de Sapeurs-Pompiers Volontaires !



La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Koenigsmacker lance sa campagne de recrutement 2019-2020 ! Cette section accueille les jeunes de la commune de Basse-Ham désirant devenir sapeur-pompier à 16 ans, après quatre années de formation. Si vous avez 12 ans au 1er juillet 2019 et que vous souhaitez devenir pompier, **devenez Jeune Sapeur-Pompier (JSP)**. La section des Sapeurs-Pompiers de Koenigsmacker, Basse-Ham, Elzange, Malling, Oudrenne, Petite-Hettange et alentours vous attend. **Contact : adjudant-chef Fabrice POLI - fabrice.poli@sdis57.fr**

Vous avez 16 ans ou plus ? Vous souhaitez devenir sapeurs-pompiers volontaires ? Les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec Thierry Triffaut, le chef de centre, à l'adresse suivante: **thierry.triffaut@sdis57.fr**

Inscriptions au Centre de Loisirs pour Juillet et Août 2019 !

Les inscriptions au Centre de Loisirs (du 8 juillet au 2 août et du 5 août au 23 août 2019) sont ouvertes.

Les habitants de Basse-Ham doivent impérativement venir s'inscrire entre le 3 et le 10 juin. A partir du 11 juin, les inscriptions sont ouvertes aux personnes ne résidant pas sur la commune.

Les permanences pour les inscriptions sont possibles aux heures d'ouverture de la mairie. Pour tous renseignements : Pierre Beyer au 06.74.79.45.29

Le programme des deux semaines de centre de Loisirs est disponible sur le site internet de la Ville : www.basse-ham.fr (rubrique JEUNESSE).



Pôle musical à Basse-Ham

Afin de compléter l'offre culturelle proposée aux Hamois, la commune a décidé de mettre en place des activités musicales à la prochaine rentrée de septembre.



Ces activités sont mises en œuvre en partenariat avec l'école de musique «La Clé des Champs » de Vigy et les cours dispensés en particulier par Madame Emmanuelle Pelot, professeur agrégé d'éducation musicale et chant choral. La méthode d'apprentissage utilisée est une méthode dite « sans solfège », qui préconise l'apprentissage d'un instrument sans solfège préalable, mais en simultané, ce qui a l'avantage d'être plus motivant, en particulier pour les jeunes élèves.

Les disciplines suivantes pourront être enseignées en cours individuel ou en groupe :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ♪ piano, orgue, synthétiseur | ♪ flûte traversière, flûte à bec |
| ♪ guitare classique, folk, électrique, basse ou d'accompagnement | |
| ♪ chant et technique vocale | ♪ atelier d'éveil musical |
| ♪ djembé | ♪ chœur d'enfants |

Toutes ces disciplines musicales s'adressent aux enfants dès 4 ans, aux adolescents et aux adultes.



Séances d'essai

Préalablement à la mise en place de ces activités musicales, nous vous proposons des séances d'essais gratuites qui vous permettront de mieux comprendre la méthode utilisée et d'évaluer votre niveau de connaissances. Elles permettront également au(x) professeur(s) d'organiser les groupes de niveau pour les cours collectifs (maximum 4 élèves).

Ces séances, qui auront lieu à l'Espace socioculturel du quartier Saint Louis, se dérouleront de la manière suivante :

🎵 Lundi 8 juillet et Jeudi 29 août

Séances d'essai pour adultes de 14h à 21h : ces séances d'une durée de 45mn environ nécessitent une inscription préalable en mairie en précisant la discipline souhaitée (voir ci-dessus).

🎵 Mercredi 10 juillet et mardi 27 août

| | | |
|-------------|--------------------------------|------------------------------------|
| 9h00-12h00 | guitare | Enfant, ado/adulte, de 4 à 18 ans |
| 14h00-16h30 | claviers (piano, synthétiseur) | Enfants, ado/adultes de 4 à 18 ans |
| 16h30-17h30 | Flûtes (à bec, traversière) | Enfants, ado/adultes de 4 à 18 ans |
| 17h30-18h30 | Eveil musical | Enfants à partir de 4 ans |
| 18h30-19h30 | Djembé | Enfants à partir de 4 ans |

Ces séances ne nécessitent pas d'inscription préalable. Il suffit de vous présenter, ou votre enfant, à l'Espace socioculturel, à la séance qui vous intéresse.

🎵 Jeudi 11 juillet 2019

| | | |
|-------------|-------|---|
| 17h00-18h00 | Chant | Enfants 6 à 11 ans |
| 18h00-21h00 | Chant | Ados à compter de 12 ans et adultes : sur inscription préalable en mairie |

Pour tous renseignements et inscriptions, des permanences seront également assurées à partir de 17h les mardi 27 et jeudi 29 août à l'Espace socioculturel.

🎵 Tarifs

| | | |
|--|--------------|--|
| Cours individuel (instrument, chant) | 40mn/semaine | 86€/mois |
| Cours collectif (maxi 4 élèves) (instrument, chant) | 1h/semaine | 76€/mois si 2 élèves 66€/mois si 3 élèves 60€/mois si 4 élèves |
| Cours collectif Djembé | 1h/semaine | 50€/mois |
| Cours collectif Eveil musical | 1h/semaine | 50€/mois |
| Atelier vocal, chorale d'enfants 6/12ans (cours collectif) | 1h/semaine | 150€/an |
| Technique vocale Adultes à partir de 4 personnes | 1h/semaine | 55€/mois |

Une cotisation à l'association « La Clé des Champs » d'un montant de 25€ par famille est exigée.

🎵 Participation communale

Une participation communale aux frais d'apprentissage de la musique a été instaurée dès 2002 afin de permettre aux habitants de la commune qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de cours de musique à moindre coût. Cette participation s'élève à 50% du coût supporté par les familles, sur présentation de la facture acquittée et sous réserve d'une participation assidue aux cours. Les absences devront être justifiées médicalement. Cette aide peut être accordée également aux personnes extérieures à la commune qui évoluent au sein de l'Orchestre d'Harmonie (cours de musique) ou au sein de la chorale « Le Chant Hamois » (cours de chant).

Les élèves ont fêté le carnaval dans les écoles!...

Enfilez vos déguisements, c'est le carnaval ! Dans les écoles Hamoises, les enfants ont enfilé leurs costumes colorés, les déguisements de leurs héros préférés, et ont fêté joyeusement le traditionnel carnaval de Mardi Gras. Le vendredi 8 mars, à l'école Saint Louis, des petites princesses et des miniatures de super-héros envahissaient les couloirs dans un déluge de couleurs et de tissus pailletés. Au programme : défilé et dégustation de beignets préparés par les parents.



...Et aussi à PERL !



Les élèves de la classe de Monsieur Florent Wehrlé (CE1) ont rencontré les petits allemands de l'école de PERL pour fêter le carnaval. Au cours de la journée du 08 mars dernier, tous ont participé à un atelier création sur le thème du carnaval, et se sont réunis autour d'un goûter allemand copieux, composé de charcuterie, de fruits et de tartines et autres gourmandises.



Les élèves de Jean Monnet embellissent leur école.



Le 19 mars 2019, les services techniques de la municipalité ont installé des décorations dans la cour de récréation, sur les grilles séparant l'école maternelle de l'école élémentaire. Ces panneaux colorés, servant de support pour des pots de fleurs, sont une création de tous les élèves de l'école Jean Monnet. Les enfants peuvent maintenant admirer avec fierté leurs œuvres où fleurissent le lierre et les primevères.



Rencontre USEP au Gymnase Marcel Hitz



Le lundi 15 mars dernier, le gymnase Marcel Hitz de Basse-Ham a accueilli la rencontre départementale U.S.E.P de Badminton. Des élèves de CM1-CM2 d'une vingtaine d'écoles de Moselle ont participé à l'événement. Près de 300 enfants étaient présents, encadrés et coachés par des instituteurs, des entraîneurs sportifs et des joueurs de haut niveau. A chaque ateliers, les élèves recevaient de précieux conseils avant le début

des tournois. La compétition était aussi internationale, puisque des élèves de l'école de PERL en Allemagne ont rejoint les badistes français. A l'issue des compétitions, les enfants ont assisté à une démonstration de badistes confirmés, avant la très attendue remise des récompenses. Une journée sportive et formatrice pour les petits Mosellans !



Mosel'lire : projet littéraire et rencontre avec l'auteur !



Dans le cadre de la 12ème Edition du Concours des Jeunes Lecteurs, les élèves de l'école Jean Monnet ont concouru dans la catégorie CE1-CE2, en collaboration avec la médiathèque de Basse-Ham.

Ainsi, ont-ils collectivement imaginé et écrit une suite de *l'Ecole des Souris* d'Agnès Mathieu-Daudé. Une réussite, tant par l'histoire cocasse que par les dessins, qui leur a permis de rencontrer cet auteur dans le cadre d'une rencontre en Médiathèque offerte par le Conseil Départemental. Après deux romans, Agnès s'est essayée à la Littérature Jeunesse, à la demande de Marc Boutavant, illustrateur de l'ouvrage, connu pour la création d'*Ariol*. Elle a pu mettre en scène les histoires qu'elle racontait à ses petites filles pour les endormir. Avec enthousiasme, les enfants lui ont posé de nombreuses questions et ont pu comprendre la création littéraire et le travail d'édition, lors de cette rencontre conviviale, qui a peut-être éveillé quelques vocations.



Ajoutons que dans le cadre de ce concours, les élèves de Madame Twardy et de Monsieur Wehrlé ont remporté les 2ème et 3ème prix pour la catégorie CE1-CE2. Les récompenses ont été remises lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Gymnase Marcel Hitz en présence de Madame Rachel Zirovnik, Vice-Présidente du Conseil Départemental et Monsieur Pierre Zenner, Conseiller Départemental.



Vie scolaire



Vie associative

Le Tennis Club Hamois sponsorisé par Pro&Cie



Le mars 22 mars dernier, Michel Ribager, trésorier du Tennis Club s'est rendu au Pro&Cie à Terville, pour une mission bien particulière. Cette enseigne a en effet offert à notre club local un poste de télévision destiné à être installé dans leur Club House. Les tennismen ont pu se retrouver pour suivre les quarts de finale de la Ligue des Champions, sur un écran géant, dans une ambiance festive.

Nautic'Ham: Ouverture de la saison estivale 2019

La base de loisirs de Basse-ham, accueille les plaisanciers et les campeurs tout au long de l'année. Escale incontournable pour les visiteurs à la recherche de nouvelles expériences, Nautic'Ham promet des souvenirs inoubliables.



Nautic'Ham - Informations pratiques
Ouvert tous les jours : 09:00 - 12:00, 15:00 - 19:00
Téléphone : 03 82 50 05 30 - rue de la Seine, 57970 Basse-Ham
Sites : www.nautic-ham.fr - <https://www.facebook.com/nautic.ham/>



Fête de l'eau 01 et 02 juin

Événement incontournable depuis de nombreuses années, la Fête de l'eau vous accueille pour un week-end placé sous le thème de la convivialité et du divertissement. De nombreux spectacles et activités vous seront proposés. Ils raviront toute la famille. Le traditionnel feu d'artifice tiré depuis la Moselle viendra clôturer samedi soir une journée ponctuée de rires et d'émotions.

Yoga Outdoor 21 Juin

Découvrez une expérience atypique entre ciel et terre. Yoga outdoor vous offre la possibilité de vous initier à la pratique du yoga afin de vous ressourcer. Une sensation de bien être vous attend. Le professionnalisme des équipes vous fera oublier le stress de la vie moderne et vous plongera au cœur même d'une sérénité pleinement assumée. Pour la journée mondiale du yoga.





Jazz'Pote 29 et 30 juin

Quand le jazz s'invite tout naturellement à Nautic'Ham... Une parenthèse acoustique dans un écrin de verdure. Un week-end qui met en scène samedi soir 20H00 la musique de Dominique Gatto. Il nous fait découvrir son univers de simplicité et de créativité sur les ondes du groove et du jazz. Il laissera place dimanche après-midi à 15H00 au nouveau répertoire du Big Band de Woippy qui revisite l'œuvre du groupe mythique anglais Radiohead !

Mahana Plage de Mai à Septembre

Parc de jeux pour enfants (structure gonflables, piscine à pédalos, piscine avec rouleau gonflable, jeux de raquettes, ballons sauteurs, pistolets à eau), trampolines élastiques, tirs à l'arc, buvette/restauration (galettes et crêpes bretonnes, barbecues, hot-dogs New Yorkais, frites, salades, smoothies, glaces). *Contacts : 06 37 30 88 62 - celi.sport@yahoo.fr*

Les travaux de la nouvelle déchetterie ont commencé !



Les travaux de la déchetterie intercommunale ont commencé au début du mois de mai dernier et devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'août avec une mise en service au début de septembre 2019. La déchetterie remplacera celle de YUTZ, obsolète, qui fermera prochainement. Elle sera accessible à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération, et bien évidemment, aux habitants de Basse-Ham. L'accès sera réglementée, et il faudra présenter le **Pass Déchet** à l'entrée. A partir de sa mise en service, les Hamois ne pourront plus aller à la déchetterie de Koenigsmacker, celle-ci appartenant à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. La nouvelle déchetterie sera implantée au pied du contournement de Yutz. A la demande des élus de Basse-Ham, elle bénéficiera d'un traitement paysagé particulier pour s'insérer parfaitement dans le paysage.



Un Golf à Basse-Ham !

La Zone d'Activité Communautaire du Kickelsberg accueillera un golf de 25 hectares. Les travaux ont commencé en février 2019 et seront achevés en milieu d'année 2020.



Le projet initié par la Communauté d'agglomération Thionville - Porte de France, en partenariat avec la Sodevam, prévoit deux parcours de 9 trous (un parcours homologué et un parcours compact), ainsi qu'une structure pédagogique destinée à tout public, et ouvert aux scolaires. L'équipement sera accessible à tous et à tous les niveaux.

ment: c'est un espace non fermé mais couvert par une casquette abritant les joueurs de la pluie et du soleil ;

> *Le logement de fonction* : il est accolé aux locaux de stockage des chariots des golfeurs et à la machine pour le ramassage des balles du practice.



Un ensemble de bâtiments de 400 m² sera construit sur la zone et comprendra :

> *Un Club House* au rez-de-chaussée, qui regroupera le bar-restaurant, les vestiaires sanitaires des golfeurs, un espace dédié à la vente de matériel de golf, les cuisines et le bureau un espace dédié à la vente de matériel de golf, les cuisines et le bureau du directeur et des espaces de stockage ;

> *Les ateliers* : ils regroupent les salles et les vestiaires-sanitaires du personnel, le stationnement des véhicules et du matériel nécessaire à l'entretien du golf, un atelier de mécanique, un local technique chaufferie et un local de stockage ;

> *Le practice couvert*, en prolongement du loge-



Les élus communautaires ont confié l'exploitation et l'animation du futur équipement à la société Gaïa Concept, qui gère actuellement les golfs de Longwy et d'Amnéville.



Rappel sur les bruits de voisinage liés au comportement

Arrêté du Maire N°2001/41 en date du 13 septembre 2001



Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité, pourra être sanctionné, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par l'un des caractéristiques suivantes : **la durée, la répétition ou l'intensité.**

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés au comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- > des **cris d'animaux** et principalement aboiements de chiens,
- > **appareils de diffusion du son** et de la musique,
- > des **outils de bricolage, de jardinage,**
- > des **appareils électroménagers,**
- > des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- > de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,

> des **pétards et pièces d'artifice,**

> **des activités occasionnelles**, fêtes familiale, travaux de réparation,

> de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur etc...

Cette liste n'est pas **limitative**, son but est simplement de permettre de mieux cerner quel type de bruit entre dans cette catégorie.

Les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule



Comme chaque année, le Ministère de la santé et Santé Publique de France renouvellent la campagne d'information. Sur l'affiche, tous les bons gestes à adopter quand les températures grimpent trop haut. Sachez que les symptômes d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur peuvent être les suivants : crampes, maux de tête, vertiges, fatigue inhabituelle, ...

Les personnes âgées, isolées, handicapées ou vulnérables peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide, les informer et les contacter en cas de vague de fortes chaleurs ou de déclenchement de plan d'alerte et d'urgences et en cas de risques exceptionnels (canicule, inondation etc...)

Plus d'informations au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou sur www.santé.gouv.fr/canicule

DigitalAdmin : recentrez-vous sur votre coeur de métier !

La société DigitalAdmin propose de prendre en charge le volet administratif des sociétés et de les accompagner dans la modernisation de leurs méthodes d'organisation et de gestion. Assistance commerciale, secrétariat courant ou communication, il vous est possible de sous-traiter «à la carte» ces fonctions à la société hamoise pour concentrer votre activité sur le coeur de métier de votre entreprise.

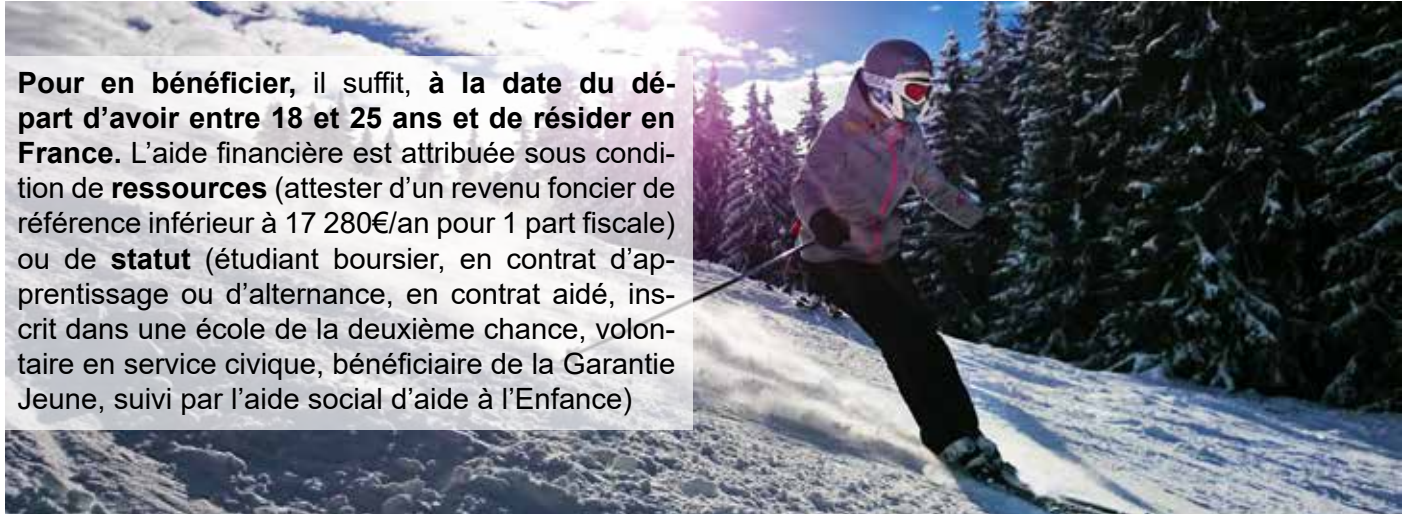
Pour tous renseignements,
veuillez contacter Madame Laetitia Wittische,
gérante de la société,
au 06.30.40.67.92 ou contact@digitaladmin.fr.



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances propose :

1. «Départ 18:25», un programme d'aide au départ en vacances dédié aux 18-25 ans : rendez-vous sur depart1825.com

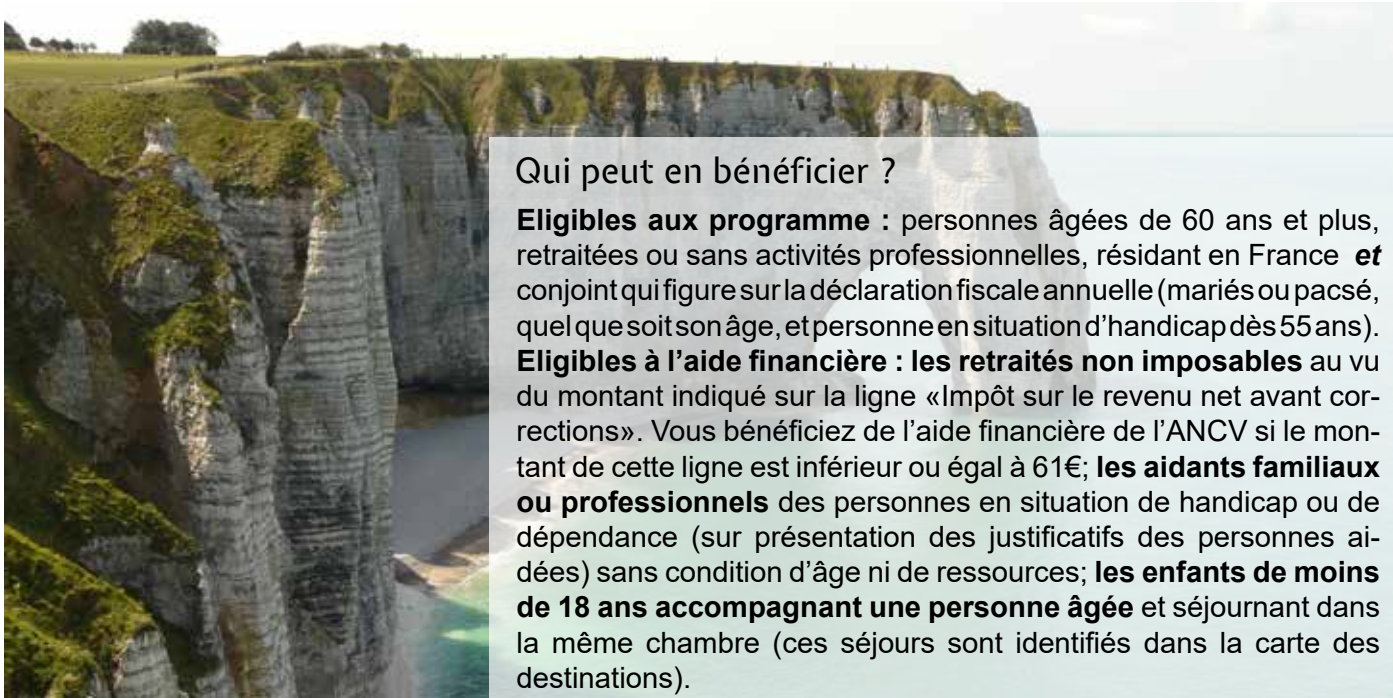
Chaque année, près de la moitié des jeunes de 18-25 ans ne part pas en vacances. L'ANCV propose une aide financière pour encourager leur départ. En France ou en Europe, semaine à la mer ou à la montagne, ... les jeunes ont accès toute l'année à un large choix de séjours, adaptés à leurs envies et à leur budget. En plus des tarifs avantageux, l'ANCV finance jusqu'à 50% du coût des séjours réservés via depart1825.com dans la limite de 150€ par jeune et par an, avec 50€ minimum restant à la charge du jeune. L'aide est directement déduite du prix à payer.



Pour en bénéficier, il suffit, à la date du départ d'avoir entre 18 et 25 ans et de résider en France. L'aide financière est attribuée sous condition de **ressources** (attester d'un revenu foncier de référence inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale) ou de **statut** (étudiant boursier, en contrat d'apprentissage ou d'alternance, en contrat aidé, inscrit dans une école de la deuxième chance, volontaire en service civique, bénéficiaire de la Garantie Jeune, suivi par l'aide social d'aide à l'Enfance)

2. «Seniors en vacances», un programme pour favoriser le départ en vacances des personnes âgées: rendez-vous sur la plateforme internet SEVweb

L'ANCV propose une offre diversifiée de séjours de vacances «tout compris», hors vacances scolaires d'été, en France et en Europe, en bord de mer, montagne ou ville, en village de vacances, en résidences ou hôtels. L'agence propose des tarifs accessibles, réduits par l'aide financière de l'ANCV sous conditions, pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour. L'aide est plafonnée à 160€ ou 135€ en fonction de la durée du séjour.



Qui peut en bénéficier ?

Eligibles au programme : personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou sans activités professionnelles, résidant en France **et** conjoint qui figure sur la déclaration fiscale annuelle (mariés ou pacsé, quel que soit son âge, et personne en situation d'handicap dès 55 ans).

Eligibles à l'aide financière : **les retraités non imposables** au vu du montant indiqué sur la ligne «Impôt sur le revenu net avant corrections». Vous bénéficiez de l'aide financière de l'ANCV si le montant de cette ligne est inférieur ou égal à 61€; **les aidants familiaux ou professionnels** des personnes en situation de handicap ou de dépendance (sur présentation des justificatifs des personnes aidées) sans condition d'âge ni de ressources; **les enfants de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée** et séjournant dans la même chambre (ces séjours sont identifiés dans la carte des destinations).

Pour plus d'informations, consultez le site internet du l'ANCV (<http://www.ancv.com>) ou contactez le CCAS au 06 89 27 50 15 (Jean-Paul Caspar).



BIENVENUE À MALONE

Madame Sophie Filia et Madame Lauriane Wilmes sont heureuses d'annoncer la naissance de leur fils Malone, né le 01-03-2019 à Thionville.
Poids : 3,545 kg - Taille : 53 cm

Agenda



SAMEDI 1 ET DIMANCHE 2 JUIN
Fête de l'Eau
à la Base Nautique



VENDREDI 7 JUIN
INSO'LIVRE - Projection en Plein Air
«La Mémoire dans la Peau»
Place de la République (actuelle place de la Mairie)



SAMEDI 15 JUIN
INSO'LIVRE - Murder Party (Cluedo Géant)
à la Médiathèque



DIMANCHE 16 JUIN
Derby Attelage, par le Equidés Hamois
au Centre Equestre



SAMEDI 22 JUIN
Fête des Ecoles,
par l'APE



MARDI 25 JUIN
Spectacle du Gym Club Hamois
à 19h00 au Gymnase Marcel Hitz

